

LA VULGARISATION SUR PRAIRIES EN ZONE D'ÉLEVAGE CHAROLAIS

LES OBSTACLES A LA PENETRATION DU PROGRES EN MATIERE DE PRODUCTION FOURRAGERE EXISTENT EN ZONE D'ÉLEVAGE CHAROLAIS COMME DANS TOUTES LES REGIONS herbagères. En outre, là peut-être encore plus qu'ailleurs, la tradition est fortement ancrée et particulièrement difficile à bousculer.

Par conséquent, pour démontrer l'intérêt de l'intensification et faire adopter cette technique, il faut d'abord trouver le biais favorable, le défaut de la cuirasse permettant de s'introduire dans la place et ensuite, par touches successives, tenter d'y progresser.

Les investissements en chaîne (matériel de conditionnement des fourrages, bâtiments, etc...) qui constituent les obstacles majeurs couramment énoncés n'apparaissent qu'à partir d'un certain niveau d'intensification. Or, en 1962, on pouvait affirmer que, dans leur totalité, les prairies consacrées aux « Charolais » en Saône-et-Loire, dans l'Allier, la Nièvre, l'Auxois, en Côte-d'Or, étaient conduites traditionnellement de manière extensive.

Autre constatation d'importance capitale et favorable au déclenchement d'une action de vulgarisation : dans tout ce secteur, on peut dire que les bovins ne sont alimentés correctement que cinq mois sur douze, c'est-à-dire

d'avril à juin, puis en septembre et en octobre. Le reste du temps, et particulièrement en hiver, les ressources fourragères insuffisantes ne permettent qu'une alimentation parcimonieuse.

Avec un tel régime, les croûts sont en dents de scie alors qu'un affouagement plus régulier entraîne un développement plus soutenu des animaux appartenant à une race capable des meilleures performances.

Dans ces zones d'élevage, la surface en herbe occupe souvent 75 à 80 % de la S.A.U. ; par conséquent, la vente des bovins représente l'essentiel des revenus des exploitants. Il n'est donc pas douteux qu'une ration plus abondante et mieux répartie provoque finalement des rentrées d'argent sensiblement plus fortes et notamment en période de marasme comme ce fut le cas par exemple en 1967.

A partir de telles constatations, la voie paraît toute tracée au vulgarisateur. Il suffit de choisir une zone, d'y appliquer les moyens susceptibles de provoquer un courant favorable, de soutenir l'action pendant un temps plus ou moins long et de vérifier la portée de celle-ci.

Projet de programme d'action et des moyens à mettre en œuvre.

Ces moyens doivent concourir à assurer une production plus importante, plus soutenue d'unités fourragères et garantir leur valorisation par les animaux.

Or ici, toute intensification qui ne porterait que sur les surfaces consacrées à la constitution des réserves hivernales serait d'avance vouée à l'échec.

En effet, la valorisation des U.F. nées de l'intensification ne serait alors pas assurée parce que les moyens nécessaires et indispensables n'existent pas (formation technique des hommes, appareils de séchage en grange, silos, etc...).

Dans un premier temps, l'effort doit donc porter uniquement sur les surfaces pâturées. On l'a vu, celles-ci sont traditionnellement conduites extensivement et, de ce fait, la charge d'herbage se situe aux environs de 0,6-0,8 U.G.B. par hectare (1).

La porter à 2, voire 2,5 U.G.B. et plus, même seulement temporairement, entraîne la réalisation quasi-automatique de l'objectif prévu.

Le pâturage tournant intensif offre cette possibilité sans nécessiter d'investissements intellectuels et financiers importants ; c'est pourquoi cette technique déjà vieille mais inusitée peut être choisie comme moyen de production à vulgariser.

Choix de la zone.

La validité d'une méthode est d'autant moins contestée que la région qui a été retenue est naturellement défavorisée. De même, l'évolution est d'autant plus rapide qu'on s'adresse à un secteur où elle paraît indispensable.

En zone de production de viande bovine plus encore qu'ailleurs, le petit exploitant est le plus désavantagé.

Ces critères permettent d'orienter le choix.

Enfin, toute action de vulgarisation va bouleverser la tradition. Aussi, seul un animateur connu localement pour son intégrité, sa valeur technique et humaine peut faire accepter un tel changement et œuvrer efficacement.

Au début, il lui incombe d'implanter une ou deux expériences après avoir choisi judicieusement les emplacements. Sa psychologie du milieu rural et de ses réactions le guidera, mais il lui faut néanmoins être également animé d'une foi inébranlable et d'un dynamisme certain.

Les réalisations en place, il les suit de très près pour éviter toute erreur technique au départ, celle-ci ayant toujours des répercussions importantes et néfastes. Il les fait connaître et visiter.

Il diffuse les résultats obtenus sur ces pâturages témoins, mais montre aussi quelle est leur incidence sur l'ensemble de l'exploitation (libération de surfaces consacrées à la fauche, d'où constitution de réserves hivernales plus importantes, allongement de la période de pâturage, d'où respect d'un temps de repos sur les parcelles fauchées avec pour conséquence une repousse plus importante pour les pâturages d'été, etc...).

Dans les années qui suivent, il procède à un véritable quadrillage de sa zone d'action.

Les pâturages tournants intensifs avec contrôles techniques et économiques se multiplient et, dans le même temps, l'animateur voit s'ils suscitent

des implantations volontaires. Il suit celles-ci plus ou moins discrètement en fonction des desiderata exprimés ou non.

Bien mené, tout cet ensemble doit normalement favoriser une émulation et la méthode doit pénétrer. Elle peut alors, sans provoquer de rupture d'équilibre, s'étendre à 20 et 25 % des surfaces fourragères.

Passé ce pourcentage, chaque exploitation peut être considérée comme un cas particulier et l'éleveur, en fonction de ses aptitudes et de ses possibilités, doit être capable de déterminer jusqu'où il ira dans la voie de l'intensification.

Parallèlement à cette action concentrée dans un secteur de dimensions réduites (zone d'action d'un G.V.A., d'un canton), il est bon de vérifier si les résultats obtenus sont reproductibles ailleurs. D'autres démonstrations similaires doivent être réparties dans les différentes régions naturelles de la zone herbagère définie plus haut, qui constitueront alors autant de références et de nouvelles bases de départ pour l'extension de l'action de vulgarisation.

Passage de la théorie à la pratique.

Dès 1960, nous avons considéré qu'un animateur et le secteur sur lequel, dans le cadre d'un G.V.A., il exerçait son action, répondaient parfaitement aux différentes conditions posées et c'est ainsi qu'en quelques années, la région de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) est devenue pour nous une sorte de zone-témoin.

Il est possible de décrire les phases successives de cette campagne en faveur de l'intensification fourragère et aussi d'établir un premier bilan.

Développement des démonstrations de 1960 à 1967. Résultats obtenus.

En 1960, une première expérience a été réalisée à Grury, sur 1,80 ha de prairie temporaire et chez un exploitant très perméable aux idées.

Les observations faites ont été précieuses et les résultats très encourageants. Pourtant, les animaux (quatre châtreaux de un an) étaient de conformation très moyenne et leur état particulièrement mauvais au moment de la

mise à l'herbe (248 kg en moyenne). De ce fait, la charge par hectare était insuffisante.

Néanmoins, le gain de poids vif s'est élevé à 530 kg par hectare et il a été produit en outre 4 190 kg de foin également par unité de surface.

A noter que le croît des animaux a été de 194 kg en moyenne, contre 99 kg pour ceux conduits de manière extensive sur prairie naturelle.

En 1961, l'expérience est reconduite mais avec une charge supérieure (1,6 U.G.B.) et des animaux en meilleur état (six châtrons de 300 kg).

Le croît des animaux n'est pas significativement différent de celui observé l'année précédente : 190 kg en intensif, 99 kg en extensif.

L'année 1962 confirme ces deux premiers résultats.

Deux nouvelles réalisations sont implantées en 1963, l'une à Bourbon-Lancy, l'autre à Vitry-sur-Loire.

En 1964, aux pâturages tournants déjà en place viennent s'ajouter ceux de Cronat et de la Chapelle-au-Mans, ainsi qu'une nouvelle implantation sur la commune de Grury portant à six le nombre des démonstrations du secteur, lequel représente à peu près la superficie du canton.

Parallèlement, dès cette année 1964 et selon le plan prévu, cinq autres sont réparties en Saône-et-Loire, et une dans l'Ain, en bordure du département dans une zone où l'on élève également des Charolais.

Chaque éleveur se souvient encore de la grande sécheresse qui a sévi en été 1964. Un grand nombre de bovins ont perdu du poids, cette année-là, au cours des mois de juillet, août et septembre. *Cette calamité (à quelque chose malheur est bon) a permis de prouver de façon éclatante l'intérêt du pâturage tournant intensif.*

Alors qu'en moyenne le gain de poids vif par hectare en régime traditionnel extensif n'a pas atteint 200 kg, les résultats des démonstrations révèlent un gain moyen de 490 kg avec des écarts de 382 à 614 kg.

Sur les quelque 30 hectares ainsi exploités, 5 hectares et demi ont été en outre fauchés, produisant 38 tonnes de foin.

Inutile de dire que si en 1963 et 1964 de timides tentatives de réalisations étaient décelées de-ci de-là, en 1965, on dénombre dans le canton de Bourbon-Lancy près de soixante-dix cloisonnements, portant toutefois généralement sur des surfaces réduites (1 à 3 ha).

Poursuivant le quadrillage, la même année, l'effectif est porté à dix-sept, dont onze avec contrôle des gains de poids. Les réalisations les plus anciennes ne font plus l'objet de contrôles systématiques. On estime que, tant chez l'exploitant qu'alentour, la validité de la technique est admise.

En 1966, vingt-trois prairies sont suivies. Sur treize d'entre elles, les gains sont vérifiés. Ainsi sur 36,20 ha, dont 5 furent fauchés produisant 41 tonnes de foin, cent trente-sept animaux pâturèrent. Le gain moyen de poids vif par hectare s'est élevé à 588 kg.

L'an dernier, sur trente pâturages tournants démonstratifs en place, vingt-quatre firent l'objet d'enregistrements complets. L'année a été favorable dans notre secteur et la sécheresse n'a pas été de longue durée. Sur les 74 hectares que couvraient ces réalisations, la charge moyenne a été de 2,3 UGB et le gain moyen a été de 599 kg par hectare avec des écarts de 400 à 772 kg.

Notons enfin qu'au 1^{er} janvier 1968, pour l'ensemble de ce secteur, trente-neuf implantations avec contrôle des croûts étaient arrêtées auxquelles s'ajouteront trente-cinq projets similaires prévus dans le département de la Nièvre, dont trente et un chez les membres des G.V.A. de Dornes et Decize, limitrophes du G.V.A. de Bourbon-Lancy en Saône-et-Loire.

Peut-on dire que parallèlement à l'augmentation des démonstrations on a assisté à la multiplication des réalisations individuelles ?

Il est difficile de donner des chiffres exacts à ce sujet, mais en ce qui concerne le secteur qui nous intéresse en premier lieu, c'est-à-dire le canton de Bourbon-Lancy, nous avons tout récemment tenté de dresser un inventaire.

A notre connaissance, environ cent soixante pâturages tournants conduits plus ou moins parfaitement sont en place.

Ils couvrent à peu près 700 hectares répartis sur dix communes.

C'est encore bien peu au regard de l'importance des surfaces fourragères de la région, mais la progression paraît bonne. La portée de cette cam-

pagne de vulgarisation semble également indéniable lorsqu'on compare les progrès accomplis ici et ceux réalisés dans l'ensemble du département.

Analyse comparative des progrès au niveau du canton et à l'échelon départemental.

A cet effet, nous nous sommes livrés à deux sondages :

- l'un auprès d'exploitants,
- l'autre chez les négociants en engrais et dans les coopératives.

Sondage auprès d'exploitants :

Nous avons déterminé la SAU moyenne, la surface fourragère moyenne (S.F.) ainsi que la surface fourragère intensifiée (SFI) et enfin la dose moyenne d'azote utilisée sur cette surface.

Les résultats de ce sondage sont les suivants :

Pourcentage de $\frac{\text{Surface fourragère intensifiée}}{\text{Surface fourragère}} = 15,6 \%$ avec des écarts de 3,3 à 50 %.

Fertilisation azotée moyenne sur la surface fourragère intensifiée = 54,3 unités par hectare.

On notera d'autre part que la SF représente dans cette région 77 % de la SAU. Pour l'ensemble du département de Saône-et-Loire, le pourcentage de la SF sur la SAU n'est que de 62 %.

Sondage chez les négociants en engrais et dans les coopératives d'approvisionnement :

Cette deuxième enquête a permis de mettre en évidence que dans ce canton, en 1967, les prairies auraient reçu 15,2 % de l'azote total utilisé, alors que cinq ans auparavant elles n'en recevaient pas.

Or, sur le plan départemental, on constate que 5,7 % seulement de l'azote utilisé va à la prairie.

En Bourbonnais, la dose d'azote sur prairies a été près de trois fois plus forte que celle qui a été couramment employée sur herbe dans le département.

Avec un même taux de progression, la Saône-et-Loire aurait consacré à la fertilisation des surfaces fourragères 864 tonnes d'azote au lieu de 322 (2).

Conclusions.

Les estimations faites à partir des observations réalisées sur le terrain et les tonnages obtenus par ventilation des quantités d'azote effectivement distribuées en culture coïncident à peu près.

Nous en étions persuadés, mais il se confirme ainsi que l'expérience menée en Sologne Bourbonnaise est positive. Cela tend en outre à prouver que, dans une certaine mesure au moins, les obstacles à la pénétration du progrès en matière de production fourragère ont souvent été surestimés.

Il nous faut maintenant aborder une seconde phase. Nous le ferons avec prudence parce que le problème devient plus délicat. Mais déjà quelques constatations nous permettent de penser que d'importants progrès seront encore réalisés sans se heurter à de grosses difficultés pour peu qu'on veuille bien analyser clairement les situations et adopter les programmes qui conviennent.

Une preuve nous en est d'ailleurs donnée. Dans cette région orientée vers la production de châtrens maigres (dix-huit mois) parce que les prairies sont déclarées inaptes à la finition des bœufs, certains éleveurs procèdent déjà à l'engraissement.

Il est vrai aussi que ceux-là vont atteindre ou ont déjà atteint la deuxième phase. 20 à 30 % de leurs surfaces fourragères sont intensifiées. C'est le cas par exemple de :

MM. RENAUD à Grury (sols granitiques) qui, sur 62 ha, en exploitent 12 en cloisonnement (19,3 %) et appliquent une fertilisation azotée moyenne de 90 unités par ha.

M. GUIBOUX à Vitry (sols siliceux) : 16 ha intensifiés sur 58, soit 27,6 % avec 80 unités d'azote par ha.

88 (2) La consommation d'azote sur prairies dans le département est à peine d'une unité par hectare. Elle est de près de 4 en Bourbonnais.

M. MUCKENSTURM à Cronat (sols silico-argileux) : 18 ha sur 86, soit 21 % et 60 unités d'azote en moyenne par ha.

Ces éleveurs (d'autres suivront) ne considèrent plus la condition d'agriculteur comme un état. Ils exercent un métier au sein d'une entreprise. S'ils investissent, c'est à bon escient. Leur but est de produire, mais là ne s'arrête pas leur ambition. Entraînés par un animateur local conscient de ses responsabilités et jamais complètement satisfait, ils s'efforcent également d'assurer l'écoulement de leurs produits et cela au mieux des intérêts de tous.

Pour eux, il n'y a pas d'inquiétude à avoir : de la vulgarisation ils sont déjà passés au développement.

A. HEINEN,
S.P.I.E.A., Mâcon.